

# rapport annuel 2021.





Rapport établi et présenté par Madame Christine FOURNADET, Présidente du SIETOM de Chalosse, en séance du Comité Syndical du 1er juin 2022.

Rédaction du rapport assuré par les services du Syndicat, sous la direction de Monsieur Etienne DAVAUD, Directeur Général du SIETOM.

Rapport établi conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adoption et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Rapport établi conformément à l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Crédits photos : SIETOM de Chalosse - Pixabay  
Crédits illustrations :  
Mise en page : Sarah Dauga Design

# sommaire

## 01 GÉNÉRALITÉS

Les collectivités adhérentes	p. 1
La gouvernance du territoire	p. 1
La politique générale	p. 1
La politique environnementale	p. 1
Certification ISO 14 001	p. 1
Labellisation TERROM	p. 1
Focus sur les aménagements du centre de stockage et la gestion des rejets	p. 1
La situation administrative	p. 1

## 02 PRÉVENTION ET COMMUNICATION

La prévention	p. 1
Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	p. 1
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)	p. 1
L'opération « Laisse parler ton cœur »	p. 1
La communication et l'événementiel	p. 1

## 03 COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Synoptique 1 et 2	p. 1
La collecte des ordures ménagères résiduelles	p. 1
L'unité de Valorisation Organique	p. 1
Le stockage	p. 1
La collecte sélective	p. 1
Le réseau des déchetteries	p. 1

## 04 INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Le budget	p. 1
Les prestations de service	p. 1

# rétrospective 2021

JANVIER

Réception de nouveaux véhicules : 3 bennes pour les ordures ménagères et 1 laveuse.

FÉVRIER

Création d'une zone de démonstration du compostage sur le site de Caupenne pour les futures sessions de sensibilisation.

MARS

Réhabilitation des quais de la déchetterie de Tartas.  
Travaux de rénovation de l'aire à déchets verts de la déchetterie de Saint Sever.

AVRIL

Equipped de la vidéo protection pour les déchetteries de Mugron et Pomarez.

MAI

Réalisation du guide «Mon jardin a de la ressource».  
Mise en place de garde-corps dans les déchetteries.

JUIN

Acquisition d'un broyeur mis à disposition des communes pour des sessions de broyage de branchages.  
Formation, depuis janvier, de 71 nouveaux élus au fonctionnement du SIETOM et aux enjeux liés à la gestion des déchets.

JUILLET  
AOÛT

2ème phase de densification des points tri et porte-à-porte dans les Communautés de Communes Coteaux et Vallées des Luys, Terres de Chalosse et Pays d'Orthe et Arrigans. Démarrage des travaux de réhabilitation de l'alvéole A52 du CSDMA.  
Mise en place d'horaires d'été dans les déchetteries.

SEPTEMBRE

Organisation de sessions du broyage dans les communes. Remise de récompenses des communes inscrites dans le concours «les Trophées du SIETOM».

OCTOBRE

Remise d'un chèque de 7655€ au Président du Comité de la Ligue Contre le Cancer dans le cadre d'Octobre Rose.  
Collecte de pneus issus de la démonte sous condition dans 5 déchetteries. Audit de Renouvellement de la certification ISO 14001 et de la labellisation TERROM.

NOVEMBRE

Remise de sacs à pain réutilisables dans 13 boulangeries volontaires dans le cadre de la SERD. Renouvellement de la collecte « Laisse parler ton cœur ».

DÉCEMBRE

Mise en place de la communication sur l'extension des consignes de tri dès le 1er janvier 2022.

A photograph of a large industrial building with a corrugated metal facade, partially obscured by a semi-transparent green circular overlay. The building has several windows and a smaller structure in front of it. A paved area and a small sign are visible in the foreground.

01

Généralités

# Les collectivités adhérentes

Créé le 11 février 1976, le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Il assure la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers de 78 015 usagers répartis sur 122 communes des Landes.

Le SIETOM intervient sur un territoire essentiellement rural, six communes du Syndicat dépassant les 2000 habitants et deux seulement les 3500. Il s'agit d'un Syndicat Mixte qui se compose de 5 communautés de communes :

- La Communauté de communes Chalosse Tursan,
- La Communauté de communes Terres de Chalosse,
- La Communauté de communes du Pays Tarusate,
- La Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans,
- La Communauté de communes Coteaux et vallées des Luys.

**Quelques données du territoire :**

122 communes / 1809km<sup>2</sup>  
 78015 habitants / 43 habitants par km<sup>2</sup>

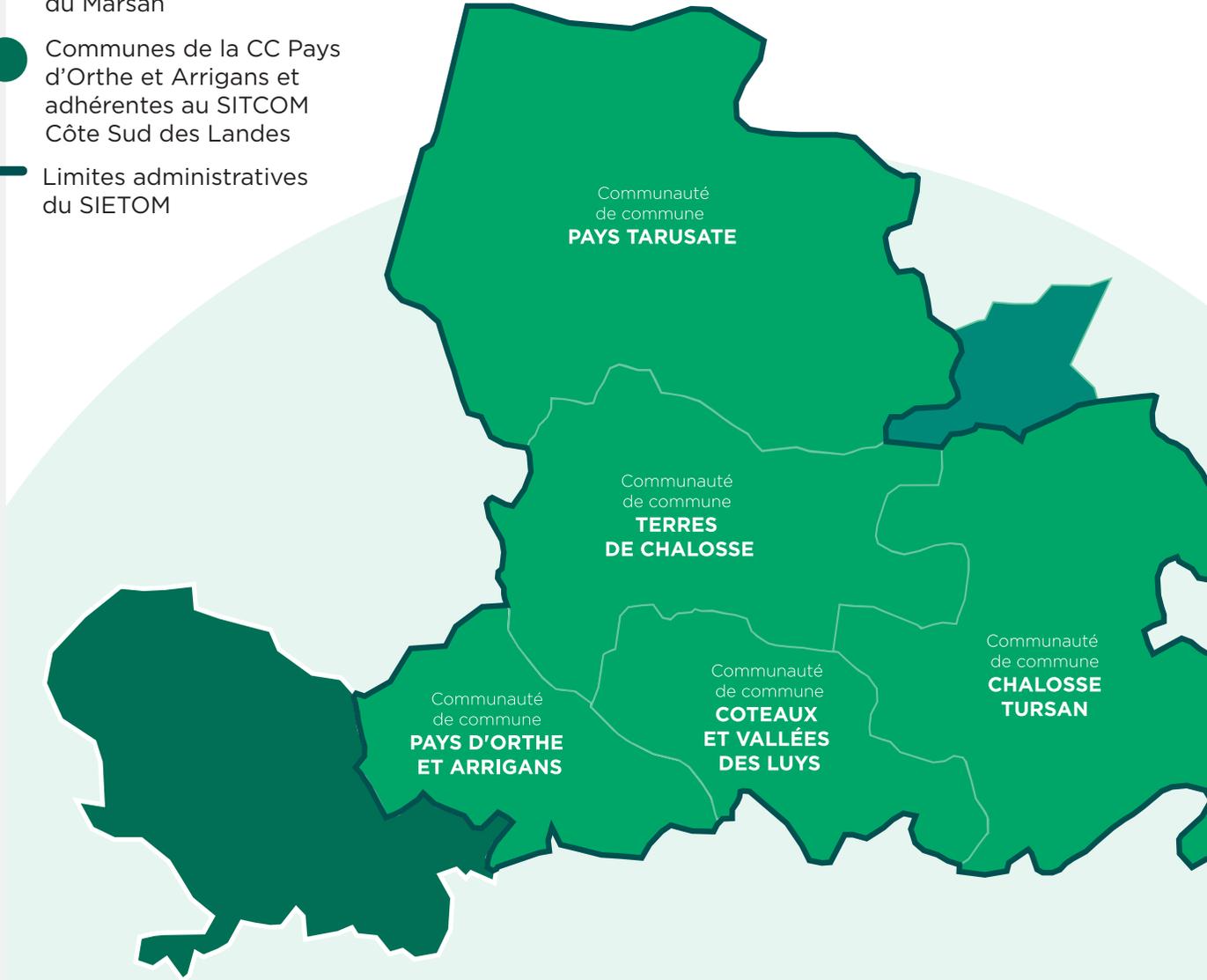
**Nombre d'agents oeuvrant au SIETOM :**

81 agents

**Répartition de la population par Communauté des Communes :**

Chalosse Tursan	<b>24200</b>
Terres de Chalosse	<b>18646</b>
Coteaux et vallées des Luys	<b>7795</b>
Orthe et Arrigans	<b>9351</b>
Pays Tarusate	<b>18023</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78015</b>

- Communautés de communes adhérentes au SIETOM
- Communes de la CC Chalosse Tursan et adhérentes au SICTOM du Marsan
- Communes de la CC Pays d'Orthe et Arrigans et adhérentes au SITCOM Côte Sud des Landes
- Limites administratives du SIETOM



# La gouvernance du territoire

Suite aux élections municipales de 2020, la gouvernance du SIETOM est aujourd'hui assurée par :

**Mme Christine FOURNADET** : Présidente, représentante CC\* Coteaux et Vallées des Luys.

**Mme Ghislaine LALANNE** : 1ère Vice Présidente, représentante CC\* Terres de Chalosse, chargée de la valorisation matière, organique et énergétique.

**Mme Marlène RASOAMAHARO** : 2ème Vice Présidente, représentante CC\* du Pays Tarusate, chargée de la communication en faveur du tri, de la prévention et de l'éco-exemplarité.

**M Marcel PRUET** : 3ème Vice Président, représentant CC\* Chalosse Tursan, chargé des finances et de l'administration générale.

**M Thierry CALOONE** : 4ème Vice Président, représentant CC\* Pays d'Orthe et Arrigans, chargé de l'évolution et de l'optimisation des collectes.

La représentation des Communautés de Communes au sein du Comité syndical est basée sur la règle « UNE COMMUNE - UN DELEGUE ». De fait, chaque Communauté des communes dispose d'autant de délégués que de communes pour lesquelles elle adhère au SIETOM. En 2021, le Bureau a été convoqué 6 fois. Le Comité syndical s'est réuni 5 fois.

\*CC : Communauté de communes

# La politique générale

Au regard de son territoire très rural, le SIETOM met en œuvre différentes stratégies pour collecter l'ensemble des déchets ménagers et assimilés générés. Il les dirige ensuite vers les filières de valorisation les mieux adaptées en interne ou en externe.

## La prévention des déchets

Réduire la quantité de déchets produits et promouvoir les emballages réutilisables.

- Programmes d'actions de prévention et de communication.

## La collecte des déchets en apport volontaire

Limiter les tris en aval, avec une implication poussée des usagers et limiter les coûts associés à ce tri et au déplacement sur le territoire.

- 12 déchetteries, plus de 5300 conteneurs pour les ordures ménagères résiduelles, près de 300 points de tri sélectif.

## Le traitement et la valorisation des déchets.

Valoriser et réemployer au maximum les déchets collectés et limiter les enfouissements.

- Contractualisation avec de nombreux éco-organismes (traitement, recyclage), partenariat avec Landes Partage (réemploi), traitement des ordures ménagères dans l'unité de valorisation organique (production de compost normé pour les agriculteurs).

# La politique environnementale

Maîtriser la nature des déchets entrants, améliorer les rejets, optimiser les ressources énergétiques, aménager le site pour une meilleure intégration dans le contexte local constituent la priorité de la politique environnementale de notre Syndicat. Ces opérations menées avec efficacité permettent de prévenir tout risque de pollution, d'améliorer la gestion des installations existantes et de structurer l'organisation des futures.

## Certification ISO 14 001

Certifié ISO 14001 depuis 2012, avec un renouvellement 2021-2024, pour son activité de collecte, de valorisation, d'enfouissement des déchets et de traitement des rejets, le SIETOM de Chalosse confirme sa position d'acteur responsable dans le paysage départemental des déchets et compte bien jouer un rôle majeur dans les années futures dans la protection de l'environnement.



## Labellisation TERROM

La création en 2011 d'une unité de valorisation organique (UVO) permet de récupérer, avant enfouissement, les matières fermentescibles issues des ordures ménagères résiduelles. Par un procédé de fermentation et de maturation, le SIETOM produit environ 5000 tonnes par an de compost, si l'unité fonctionne au régime nominal. Ce compost répond aujourd'hui à la norme AFNOR NFU 44-051, autorisant sa vente pour amender les sols uniquement auprès des agriculteurs locaux. Depuis 2019, il est labellisé TERROM car il valide des critères d'évaluation supérieurs à la norme.



# Focus sur les aménagements du centre de stockage et la gestion des rejets

Le centre de stockage s'étend sur plus de 7 hectares et est divisé en casiers qui pourront accueillir les déchets non triés et recyclés jusqu'au 31/12/2027 (arrêté préfectoral). Cet espace d'enfouissement répond à des critères stricts environnementaux afin d'éviter toute pollution : détournement des eaux de ruissellement, captage des lixiviats (liquide résiduel des déchets) et récupération des biogaz produits par la fermentation des déchets.

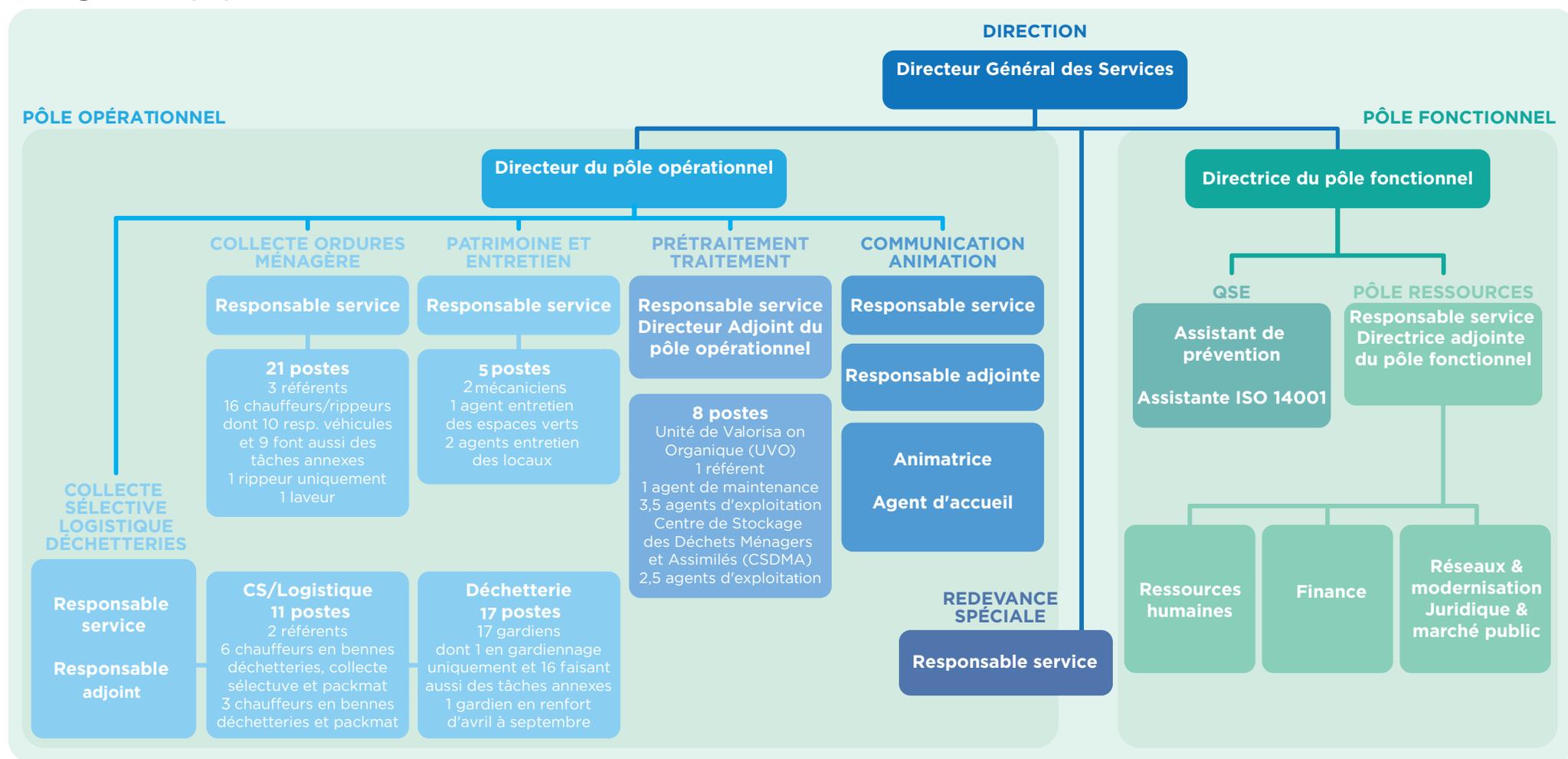
Le SIETOM a mis en place un système de valorisation et de traitement de ces rejets. Après combustion du biogaz, les fumées sont récupérées et alimentent un échangeur thermique. Les lixiviats, circulant dans cet échangeur, sont réchauffés avant de subir plusieurs traitements biologiques pour finalement être rejetées dans les cours d'eau à proximité.

# La situation administrative

## Répartition des emplois

Collecte OM **21** | CS/logistique **11** | Déchetteries **17**  
 Prétraitement traitement **8** | Entretien maintenance **2**  
 Sites et bâtiments **3** | Administratif **3**  
 Communication **3** | Encadrement **10** | Direction **3**

**Total agents au 31/12/2021 | 81**



02

# Prévention et communication



Syndicat Intercommunal  
d'Enlèvement  
et de Traitement  
des Ordures Ménagères



Syndicat Intercommunal  
d'Enlèvement  
et de Traitement  
des Ordures Ménagères

# La Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD)

Dans le cadre de la SERD, du 20 novembre au 5 décembre 2021, à l'initiative du SIETOM, 13 boulangeries volontaires ont remis un sac à pain en tissu à leurs clients qui ont refusé par 5 fois un emballage jetable lors de l'achat du pain. Plus de 9000 emballages jetables ont pu être évités à ce jour.

# L'opération « Laisse parler ton cœur »

A l'occasion de la SERD et à l'initiative d'Ecosystem, une collecte solidaire de jouets d'occasion a été organisée pour aider les familles modestes et limiter le gaspillage, à la veille des fêtes de fin d'année. Les 12 déchetteries du SIETOM de Chalosse ont ainsi pu collecter 1310.50kg de jouets, remis à nos 3 partenaires : Resto du Cœur à Saint Sever, Graines de Partage à Mimaste et Landes Partage à Hagetmau.

# La prévention

Le SIETOM poursuit des actions et des programmes de prévention et de communication afin de réduire au maximum les déchets.

# Le programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le SIETOM s'est engagé dans un PLPDMA pour répondre au contexte réglementaire de la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte de 2015. L'objectif est de réduire, d'ici 2024, de 6% les déchets ménagers et assimilés. En 2021, plusieurs actions ont été réalisées :

- Equipement en gourmet bag de 10 restaurants des Communautés de communes Terres de Chalosse et Chalosse Tursan pour réduire le gaspillage alimentaire en restauration.
- Mise à disposition d'un agent et d'un broyeur, acheté à cette occasion, aux collectivités adhérentes demandeuses pour broyer leurs déchets verts et réutiliser le broyat pour amendement, paillage.
- Rédaction et valorisation d'un guide de bonnes pratiques sur l'utilisation des déchets verts à domicile à l'attention des usagers « Mon jardin a de la ressource ».
- Distribution de 446 composteurs individuels (soit un taux d'équipement supérieur à 30% des ménages) et de 9 composteurs dans les établissements publics (cantines, EHPAD).
- Lancement et inscription de 5 écoles pour réaliser, en partenariat avec l'association Du Cinéma Plein Mon Cartable, des courts métrages sur la réduction des déchets.
- Réalisation de diagnostics sur la gestion des déchets à l'hôpital de Saint Sever et auprès de 16 entreprises sur le domaine du Pignada à Pontonx.
- Poursuite de la mise à disposition d'outils pour mieux gérer les déchets des manifestations.

# La communication et l'événementiel

Différents médias et outils sont proposés par le SIETOM pour informer et mobiliser les usagers.

- La publication de « La TRIBune » distribuée, deux fois par an, aux 35 000 foyers.
- Le site internet [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr) qui propose des informations actualisées en termes de nouveautés ou de modifications des services, des informations relatives au tri, à la réduction et à la valorisation des déchets. (plus de 34 000 visites).
- La page Facebook qui relaie en temps réel toutes les informations nécessaires à l'utilisateur (plus de 25 600 visiteurs).
- Des outils de sensibilisation, comme la mise à disposition du guide « Mon jardin a de la ressource » pour valoriser les déchets verts à domicile.
- La consultation dématérialisée des usagers, lancée en septembre/octobre, pour recueillir les avis des personnes sur l'efficacité du service, ainsi que leurs retours d'expériences et leurs propositions d'amélioration de celui-ci. Le bilan est disponible sur le site internet.
- Le lancement de la campagne de communication pour l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2022 par l'annonce web sur les réseaux du SIETOM.

zoom  
sur ...

## Les Trophées du SIETOM autour du tri et de la réduction des déchets :

20 communes se sont engagées sur un ou plusieurs trophées. De nombreuses initiatives ont permis de mobiliser les habitants et les enfants autour de projets très divers comme du nettoyage nature, la réalisation d'affiches, de livrets et même de films.

**Octobre rose :** A l'occasion du mois événement « octobre rose », organisé par la Ligue contre le Cancer, le SIETOM, partenaire dans le cadre de la collecte du verre, a habillé 5 colonnes de tri d'une bâche rose et installé des oriflammes sur 20 points tri. Cette campagne, relayée dans la presse, a permis de collecter 383 tonnes de verre, soit +13% par rapport à 2020.

### Animation scolaire



547  
élèves



12  
établissements



23  
classes

### Animation périscolaire



37  
enfants



2  
écoles



11  
séances



118  
personnes  
sensibilisées

Animation dans d'autres structures (MFR, association), visite de site



3  
Portes  
ouvertes

10 personnes sur 3 visites organisées les 1ers mercredis du mois et des vacances scolaires



71  
personnes

Formation des nouveaux délégués titulaires et suppléants du SIETOM sur la gestion des déchets ménagers et du fonctionnement du syndicat

## Enjeux à venir

Accompagner au plus près les usagers sur les changements de comportements : mise en place de sensibilisations mensuelles au compostage en partenariat avec l'association C Koi Ça de Rion des Landes, poursuite du porte-à-porte d'information et d'engagement pour améliorer le geste de tri, déploiement de nouveaux modes de communication (Newsletter, intra-muros, LinkedIn).

03

# Collecte et valorisation des déchets



# Synoptiques

## Le devenir des déchets collectés en 2021

51 332 tonnes de déchets ont été collectées, ce qui représente 657,98 kg / habitant (+5,02 % par rapport à 2020)

### Collecte



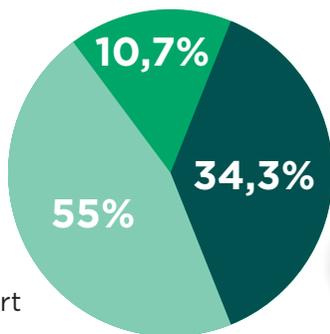
#### Collecte sélective (CS)

5 348 t soit 68,5 kg/hab  
+6,3 % par rapport à 2020



#### Déchetterie

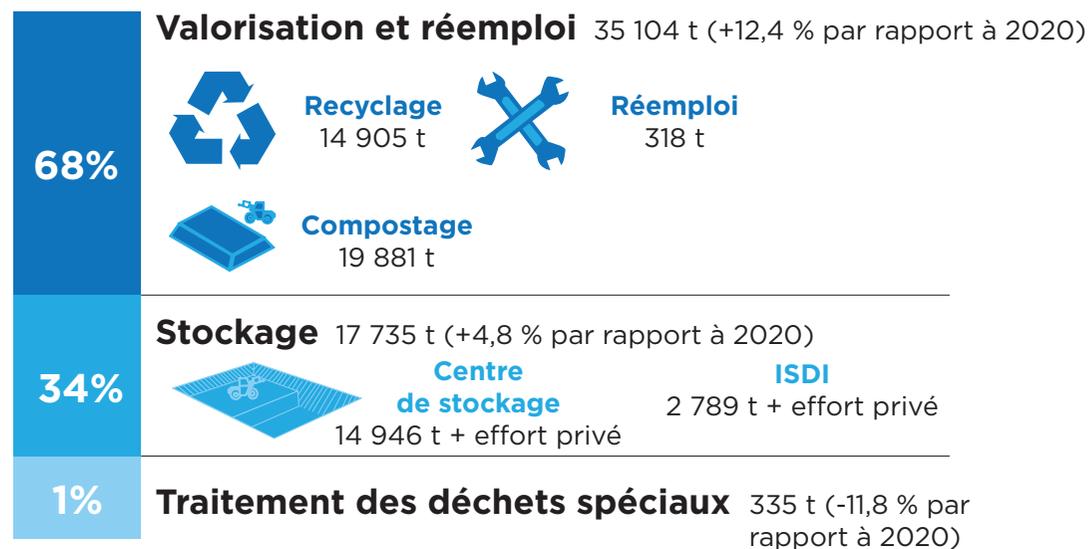
28 846 t soit  
369,76 kg/hab  
+6,85 % par rapport  
à 2020



#### Collecte des OMR

17 138 t soit  
220 kg/hab  
+1,6 % par rapport  
à 2020  
Objectif fixé par l'Etat :  
140kg/hab

### Finalité



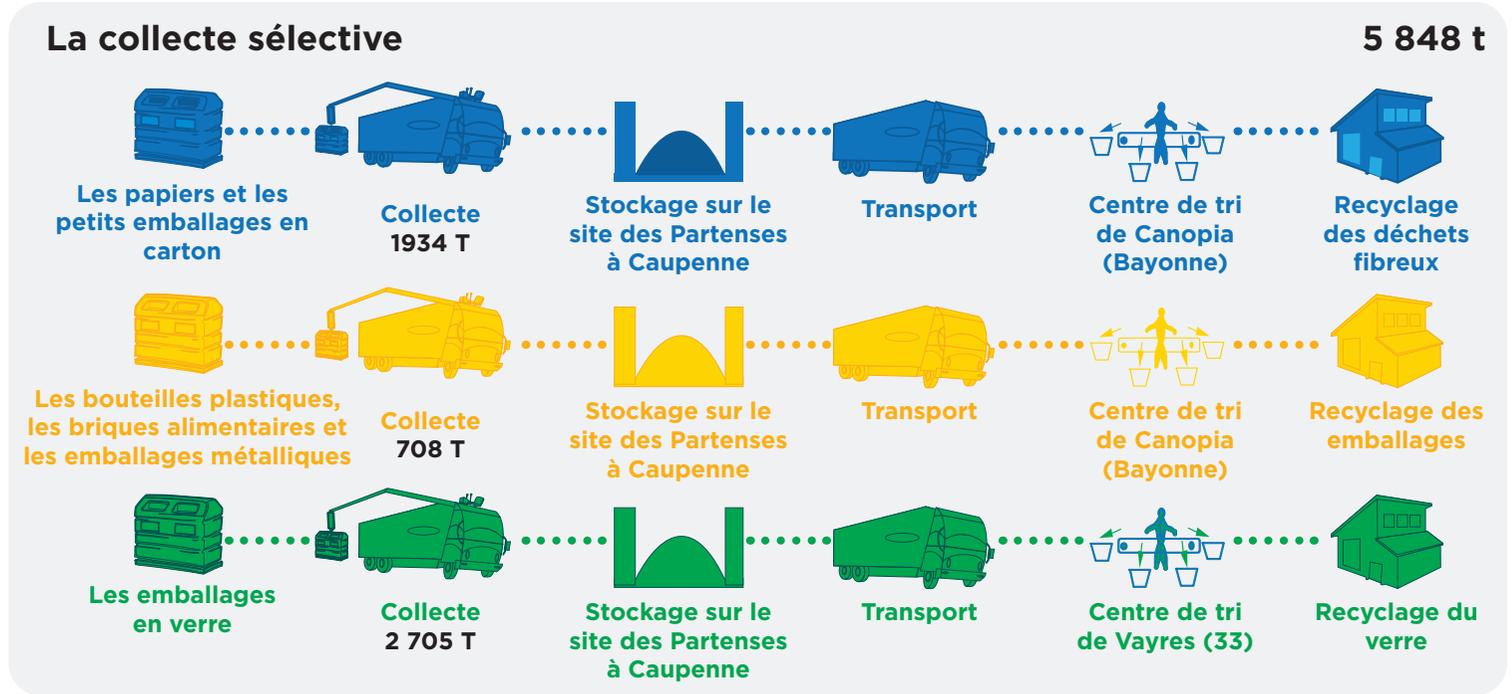
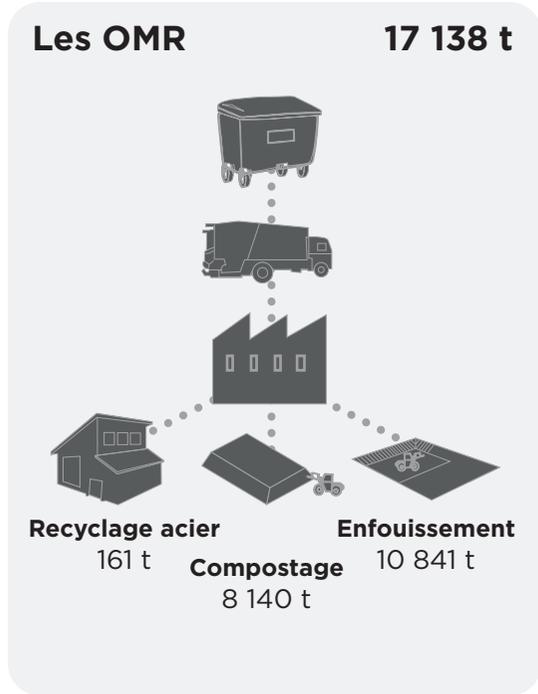
### Données issues de la caractérisation des OMR :

● 1 emballage sur 5 capté en collecte sélective

● 34% de biodéchets dans les ordures ménagères dont 26% de gaspillage alimentaire

● 68% des déchets valorisables ou recyclables dans les ordures ménagères

# Le devenir par type de déchets collectés



# La collecte des ordures ménagères résiduelles

La collecte s'effectue sur des points d'apport volontaire par les usagers. Elle est réalisée sur les jours ouvrés sur une fréquence d'une fois par semaine, à deux fois sur les communes d'Hagetmau et Saint Sever. L'ensemble des conteneurs, dont le SIETOM est propriétaire, est lavé et désinfecté 2 à 3 fois par an, à l'aide d'un véhicule de lavage qui collecte les eaux sales.

En 2021, le déploiement de colonnes aériennes de 5m<sup>3</sup> a été poursuivi sur les communes de Saint Sever, Hagetmau et de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys.

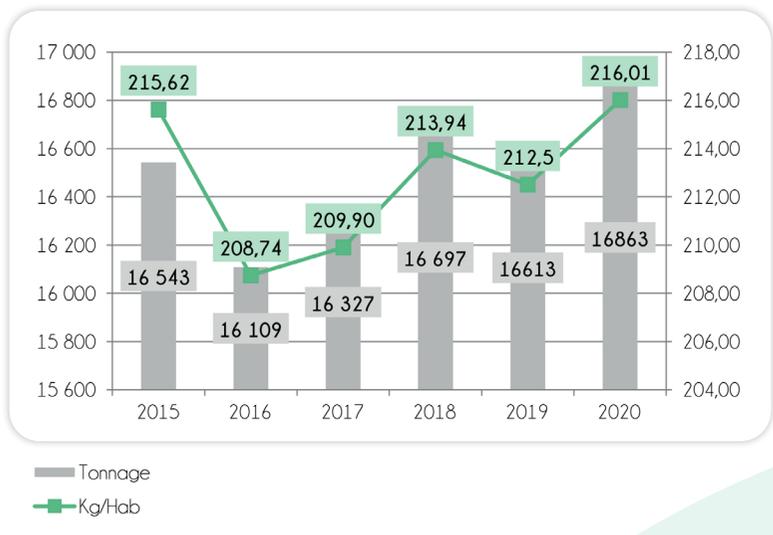
 17 138 tonnes collectées

 + 1,6 % par rapport à 2019

 14,05 kms / tonne collectée

 Ratio SIETOM 219 kg/hab

 Ratio National 254 kg/hab



- 5 300 conteneurs 770 litres**
- 12 conteneurs semi-enterrés**
- 26 conteneurs enterrés**
- 30 colonnes de 5m<sup>3</sup>**
- 11 camions bennes**
- 1 camion de lavage**
- 1 Évolupac**
- 21 agents**



## Enjeux à venir

Se conformer à l'obligation, au 31.12.2023, du tri des biodéchets à la source (loi Agec) : Augmentation du taux d'équipement en composteur individuel et développement du compostage partagé pour diminuer mes OMR



# L'unité de Valorisation Organique

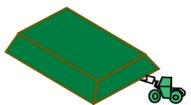
Le SIETOM gère en interne le traitement des ordures ménagères dans une Unité de Valorisation Organique mise en service en 2011. Certifiée ISO 14001, l'usine permet de produire du compost conforme à la norme NFU 44-051, pour la vente comme amendement organique aux agriculteurs locaux. Depuis 2019, le label TERROM vient confirmer la qualité supérieure du compost puisqu'il répond à des critères d'évaluation supérieurs.



19 142  
tonnes  
traitées



42 %  
de déchets  
valorisés



8 140  
tonnes de  
compost produit



3 652  
tonnes de  
compost valorisé

**Maître d'ouvrage :**  
**SIETOM de Chalosse**  
**Exploitant :**  
**SIETOM de Chalosse**  
**Capacité de traitement :**  
**25 000 Tonnes/an**  
**Type de process :**  
**Prétraitement**  
**mécano-biologique**  
**et tri-compostage**  
**6 agents**

## Enjeux à venir

Attente de la décision du Conseil d'État sur le statut du compost en tant que déchet, ce qui engendre une incertitude concernant le fonctionnement à venir de l'UVO.

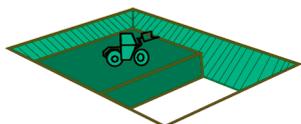


# Le stockage

Le stockage comprend ici plusieurs lieux :

Le Centre de Stockage des Déchets Ménagers et Assimilés (CSDMA) de plus de 7ha sur le site de Caupenne accueille les refus de tri de l'UVO et des apports extérieurs conventionnés. Des travaux de réhabilitation de l'alvéole A5-2 ont été effectués. Pour 2022, sont prévus : la création du casier C à partir de fin mai et la réhabilitation de l'alvéole A5-3 prévue pour fin 2022.

L'installation de stockage des déchets inertes ISDI, située à Pontonx, accueille les bennes de gravats issues des déchetteries.



35 640  
Tonnes  
enfouies

Dont 42 % d'apports  
extérieurs conventionnés

**Maître d'ouvrage :** SIETOM de Chalosse

**Exploitant :** SIETOM de Chalosse

**Traitement des rejets :** sur site 2 agents

## Enjeux à venir

Fermeture administrative du centre de stockage au 27/02/2027. Réflexion en cours avec d'autres syndicats pour un nouvel exutoire à l'horizon 2027.



# La collecte sélective

La collecte sélective correspond à la collecte des emballages ménagers sur les points d'apport volontaire. Des collectes sont également réalisées dans des conditions spécifiques comme le papier et carton dans le cadre de convention avec les collèges et les EHPAD.

Chaque point tri est composé de 3 flux : les fibreux (papiers et petits emballages en carton), les non fibreux (emballages plastiques, emballages métalliques et briques alimentaires) et le verre. Le SIETOM bénéficie de soutiens financiers par les éco-organismes en fonction des tonnages collectés et valorisés.

Suite à la 1ère phase de densification des points tri sur les Communautés de Communes Chalosse Tursan et Pays Tarusate, le SIETOM poursuit le déploiement de nouveaux points sur les trois autres communautés des communes. Cette phase s'achèvera en 2022 et permettra d'atteindre un équipement d'un point tri pour 250 habitants.

Flux	Tonnage	Ratio / hab.
Papiers et petits emballages carton	1934	24.80 kg/an
Emballages plastiques, briques alimentaires, emballages métalliques	707	9.07 kg/an
Emballages en verre	2705	34.68 kg/an

## Enjeux à venir

Passer à l'extension des consignes de tri au 1.01.2022 : Poursuite de la densification du territoire en points tri et lancement de la campagne de communication «Tous les papiers et les emballages se trient».

**276 points tri dont**  
**26 doublés (302 points tri)**  
**+ 7 verres isolés**  
**2 points tri semi enterrés**  
**5 points tri enterrés**  
**dont 2 doublés**  
**5 polybennes**  
**2 évolupacs**  
**11 agents**



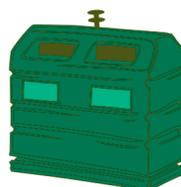
5 348  
Tonnes  
collectées



+ 6,3 %  
par rapport  
à 2020



Ratio de  
collecte SIETOM  
68,5  
Kg/hab



Ratio de collecte  
National  
79  
Kg/hab



79 %  
de déchets  
recyclés



# Le réseau des déchetteries

Le SIETOM gère 12 déchetteries réparties sur l'ensemble de son territoire. Le ratio est d'une déchetterie pour 6 500 habitants contre 14 000 au niveau national. Le SIETOM assure le gardiennage et l'entretien des sites, ainsi que l'enlèvement des principales bennes. Seuls quelques déchets (ferraille, mobilier, déchets dangereux, ...) sont gérés par des prestataires ou éco-organismes extérieurs.

- Mise en place d'une vidéo protection dans toutes les déchetteries suite à des actes de vandalisme et de vol
- Présence d'une caisse réemploi dans le cadre d'une convention partenariale avec Landes Partage d' Hagetmau
- Présence d'une benne pour le mobilier dans le cadre d'un engagement avec l'éco-organisme Eco-Mobilier
- Sécurisation des quais contre les risques de chute dans les bennes
- Acceptation des pneus issus de la démonte sous condition dans 5 déchetteries depuis octobre 2021

Les matériaux sont vendus et rapportent des recettes au SIETOM.

## 12 déchetteries

### 17 agents

Les conducteurs et les véhicules du service collecte sélective / logistique sont également affectés à la rotation des bennes de déchetteries.



28 840  
Tonnes  
collectées



+ 6,85 %  
par rapport  
à 2020



Ratio  
SIETOM  
370  
Kg/hab



Ratio  
National  
218  
Kg/hab



485 559  
+ 141 %  
par rapport  
à 2020

## Enjeux à venir

Diminuer l'apport des déchets verts qui représentent plus de 40% des déchets collectés : Mise à disposition des collectivités, d'un broyeur, acheté grâce à un soutien financier de l'ADEME, pour broyer leurs déchets et utiliser le broyat obtenu en paillage, en amendement.





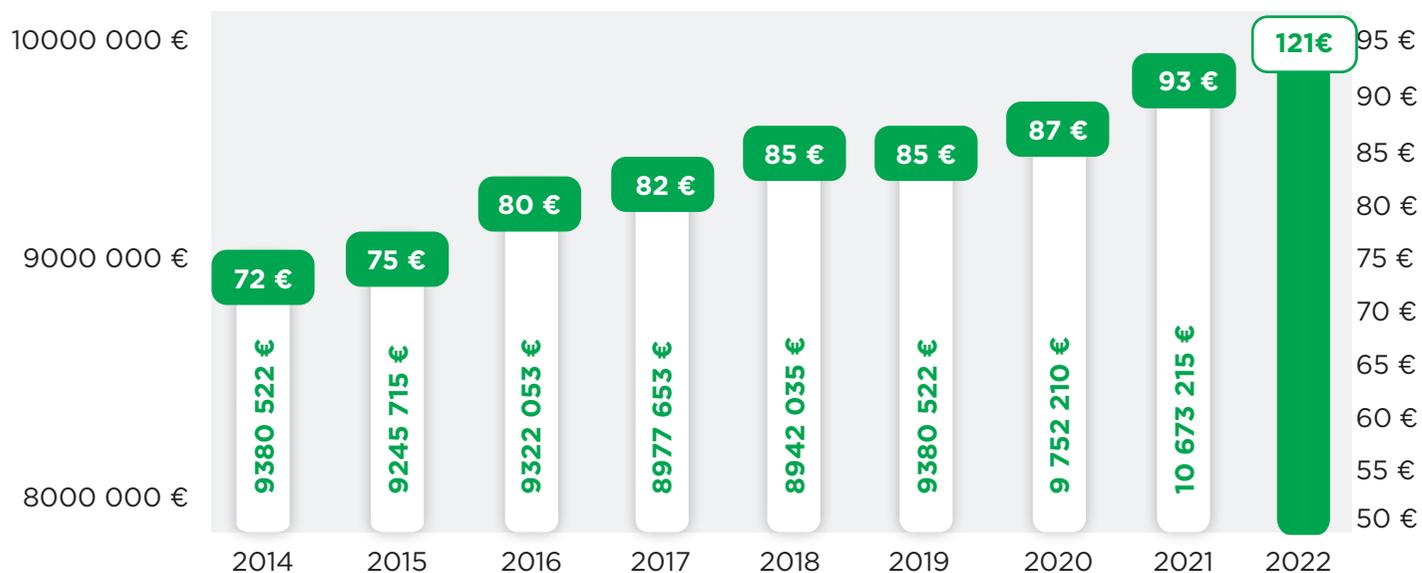
# 04 Indicateurs économiques

# Le budget

Le SIETOM gère en régie l'ensemble de ses activités, ce qui signifie qu'il n'a pas de fiscalité propre. Il est financé par les contributions de ses adhérents grâce à la TEOM Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La participation financière des habitants correspond au coût aidé. Il s'agit du reste à charge de la collectivité une fois déduits les recettes industrielles (vente de matières, traitement de déchets extérieurs), les soutiens des éco organismes et les subventions. Pour 2021, le montant est fixé à 93€/habitant.

## Évolution des coûts aidés



Coût aidé  
SIETOM 2021  
93 €/hab



Moyenne  
nationale 2020  
123 €/hab



Coût aidé  
SIETOM 2022  
121€/hab



# Section de fonctionnement

## État des dépenses



Détail des dépenses de fonctionnement



Charges courantes d'exploitation (électricité, carburant, eau, entretien des véhicules...)  
**38 €**

Charges de personnel  
**35 €**

Taxe Générale des Activités Polluantes (TGAP)  
**12 €**

Opération d'ordre de transfert  
**9 €**

Charges financières et autres charges de gestion (intérêts emprunts)  
**5 €**

## État des recettes



Détail des recettes de fonctionnement



TEOM  
**68 €**

Recettes issues du traitement des déchets extérieurs  
**17 €**

Soutiens  
**9 €**

Ventes de produits  
**5 €**

Produits exceptionnels  
**1 €**

### Enjeux à venir

La TGAP, passe de 25€/T en 2020 à 65€/T en 2025.

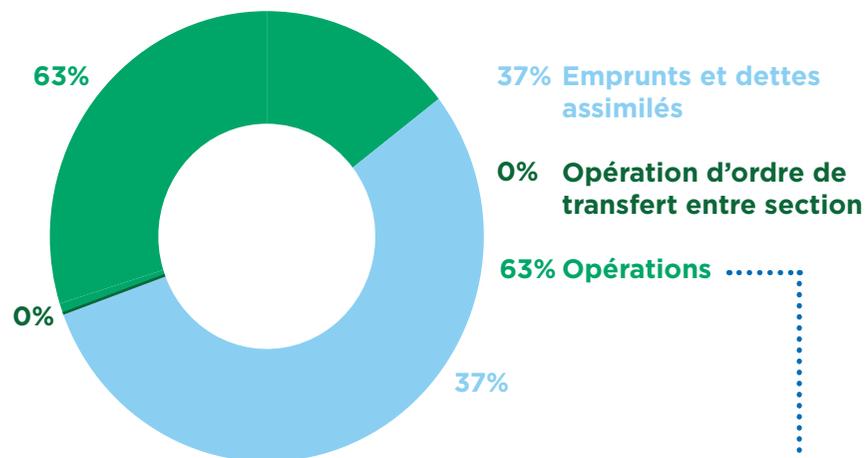
# Section d'investissement

## État des dépenses

### Dépenses d'investissement



3 586 984 €

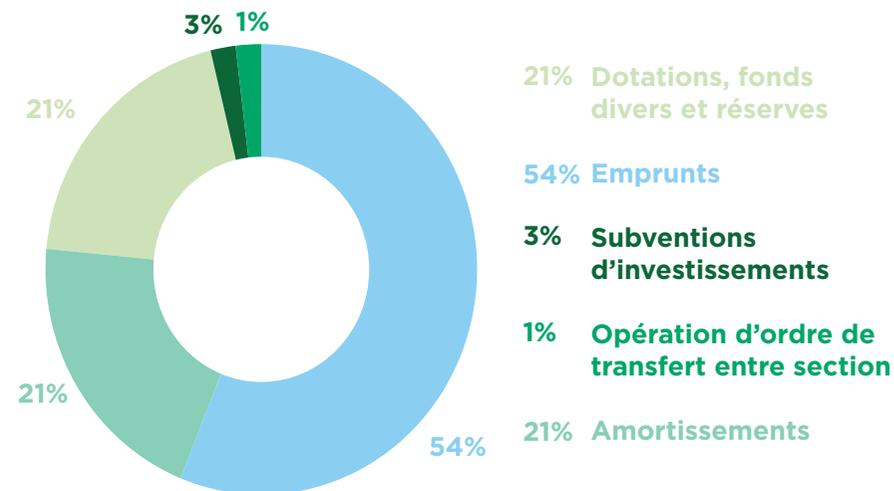


## État des recettes

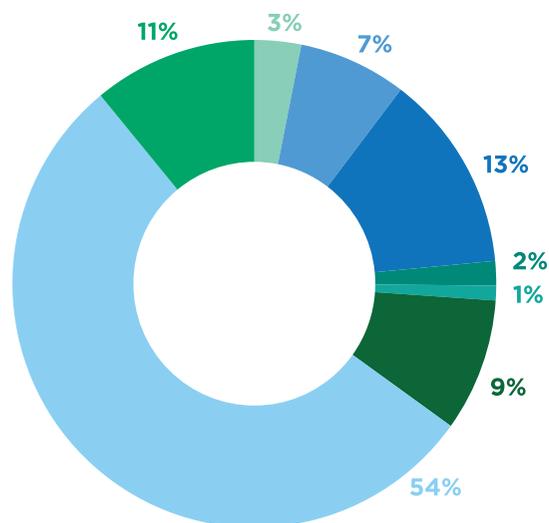
### Recettes d'investissement



4 106 460 €



### Détails des principales opérations



- 3% **Collecte Ordures Ménagères** (Achats conteneurs 770 litres et de colonnes 5m3)
- 7% **Déchetteries** (Sécurisation des quais, bennes 8m3 et 30 m3)
- 13% **Prétraitement/Traitement** (Travaux CSDMA, changement du biofiltre)
- 2% **Communication** (Habillage véhicules, achat tente et barnums)
- 1% **Informatique** (Achat ordinateurs, smartphones, et téléphone avec répondeur)
- 9% **Hygiène Sécurité Environnement** (achat compresseur, changement borne pesée)
- 54% **Matériel roulant** (Achat kangoo, C4, pelle à chenilles)
- 11% **Collecte sélective** (Achat Evolupac)



259 631 €

# Les prestataires de service

Le SIETOM fait appel à des tiers dans le cadre de ses compétences notamment au niveau du traitement des déchets collectés sur les points tri et les déchetteries et au niveau de l'exploitation du site de Caupenne. L'objet et le montant des prestations principales auxquelles fait appel le SIETOM sont listées ici :

## Collecte sélective / logistique



Transport et tri des déchets recyclables	<b>83 767 €</b>
Broyage et criblage des déchets recyclables	<b>125 432 €</b>
Transport des déchets verts	<b>98 350 €</b>
Transport du bois	<b>43 185 €</b>
Traitement des gravats	<b>4 759 €</b>



**355 493 €**

## Prétraitement / traitement



Location d'engins (chargeuse, compacteur...)	<b>167 927 €</b>
--	------------------



**167 927 €**

## Informatique / téléphonie / moyens de surveillance



Location et maintenance d'outils informatiques	<b>20 840 €</b>
Vidéo protection	<b>20 225 €</b>



**41 066 €**

## Collecte ordures ménagères

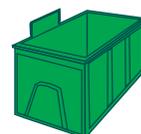


Location GPS	<b>5 789 €</b>
Maintenance GPS	<b>1505 €</b>



**7 294 €**

## Déchetterie



Collecte et transport des huiles usagées et des DMS	<b>69 595 €</b>
Réemploi (rémunération recyclerie)	<b>17 358 €</b>
Traitement exceptionnel d'amiante	<b>9593 €</b>



**96 546 €**

## Hygiène / sécurité / environnement



Traitement des lixiviats	<b>566 371 €</b>
Valorisation du biogaz	<b>147 510 €</b>
Analyse des eaux	<b>14 268 €</b>
Curage des réseaux et nettoyage des cuves	<b>8 976 €</b>
Pompage et nettoyage des ouvrages d'assainissement	<b>15 860 €</b>
Entretien des espaces verts	<b>14 704 €</b>
Contrôle et maintenance des extincteurs	<b>10 720 €</b>



**630 899 €**

## Communication



Impression	<b>6 183 €</b>
Distribution de documents	<b>15 744 €</b>



**21 927 €**

# Les perspectives

## Les axes réglementaires

- TGAP : augmentation de 25€ en 2020 à 65€ en 2025
- CSDMA : fermeture du centre de stockage des déchets ménagers et assimilés au 28/02/2027
- Loi AGECE : atteindre le ratio de 140 kg/hab et de 39kg/hab de biodéchets présents dans les ordures ménagères résiduelles
- Loi EGALIM : fin de l'utilisation du compost issu de l'UVO



## Les axes envisagés ce jour

Déploiement des actions	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Extension des consignes de tri	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Tri à la source des biodéchets		33%	33%	33%	66%	100%	100%
Mise en place des nouvelles REP dans les déchetteries			50%	50%	100%	100%	100%
Optimisation de la collecte sélective		33%	33%	33%	66%	100%	100%
Contrôle d'accès en déchetteries			100%	100%	100%	100%	100%
Redevance spéciale + facturation des déchetteries			100%	100%	100%	100%	100%
Tarifification incitative						100%	100%
Fonctionnement des moyens de traitement	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
UVO (OMR)	100%	100%	100%	Incertitude sur l'utilisation du compost provenant de l'Unité de Valorisation Organique			
CSDMA (refus OMR et TVD)	100%	100%	100%	100%	100%	100%	Fermeture au 28/02/2027







SIETOM de Chalosse - 815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE  
Tel : 05.58.98.57.57 - Courriel : [accueil@sietomdechalosse.fr](mailto:accueil@sietomdechalosse.fr)  
Site internet : [www.sietomdechalosse.fr](http://www.sietomdechalosse.fr)



Impression : Imprimerie d'Albret, Soustons - 05.58.41.19.25

